



## DEMANDE D'ENGAGEMENT 2018

Afin de participer à la prochaine édition des 1000kmGT™, organisée du 7 au 10 juin 2018, nous vous remercions de compiler le présent formulaire de demande d'engagement, à remplir impérativement en LETTRES MAJUSCULES. Tous les champs sont obligatoires et pour être considérée comme recevable, toute demande doit comporter les 4 pages du présent dossier.

### INFORMATIONS PILOTE

Titre	Prénom	Nom
<input type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> Mlle		

Si vos coordonnées sont identiques à celles communiquées lors de la dernière édition, veuillez cocher la case ci-contre :   
Dans le cas contraire, nous vous remercions de bien vouloir compiler les champs ci-dessous.

Adresse postale

Code postal	Ville	Pays

Adresse e-mail	Indicatif international + numéro de mobile

Date de naissance	Nationalité	Taille de polo
/ /		<input type="checkbox"/> XS <input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> L <input type="checkbox"/> XL <input type="checkbox"/> XXL <input type="checkbox"/> XXXL

Numéro de permis de conduire	Pays d'émission du permis de conduire

Veuillez indiquer les langues que vous comprenez

Français  Anglais  Italien  Espagnol  Allemand

### INFORMATIONS COPILOTE

Titre	Prénom	Nom
<input type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> Mlle		

Si vos coordonnées sont identiques à celles communiquées lors de la dernière édition, veuillez cocher la case ci-contre :   
Dans le cas contraire, nous vous remercions de bien vouloir compiler les champs ci-dessous.

Adresse postale

Code postal	Ville	Pays

Adresse e-mail	Indicatif international + numéro de mobile

Date de naissance	Nationalité	Taille de polo
/ /		<input type="checkbox"/> XS <input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> L <input type="checkbox"/> XL <input type="checkbox"/> XXL <input type="checkbox"/> XXXL

Numéro de permis de conduire	Pays d'émission du permis de conduire

Veuillez indiquer les langues que vous comprenez

Français  Anglais  Italien  Espagnol  Allemand



## INFORMATIONS VÉHICULE

Si les informations sont identiques à celles communiquées lors de la dernière édition, veuillez cocher la case ci-contre :   
Dans le cas contraire, nous vous remercions de bien vouloir compiler les champs ci-dessous.

Marque	Modèle et version

Numéro de châssis (VIN)

1 <sup>ère</sup> immatriculation	Numéro d'immatriculation	Pays d'immatriculation
/ /		

Couleur extérieure (si possible, la dénomination du constructeur)

Compagnie d'assurance	Numéro de contrat d'assurance

**Pour être recevable, votre demande d'engagement doit être accompagnée d'une photo digitale\* de votre véhicule.**

Elle doit être envoyée par courrier électronique à [questions@HappyFewRacing.com](mailto:questions@HappyFewRacing.com), en précisant le prénom et le nom du pilote, ainsi que la mention "1000kmGT". \*si possible élégante !

## DROITS D'ENGAGEMENT ET PERSONNALISATION

Participation d'un équipage, composé de deux personnes et d'un véhicule	5 950,00 € <sup>HT</sup> x1 =	5 950,00 € <sup>HT</sup>
---	-------------------------------	--------------------------

### Hébergement<sup>1</sup>

<input type="checkbox"/> Chambre twin (2 lits distincts) <input type="checkbox"/> Chambre double (1 grand lit)		inclus
<input type="checkbox"/> Chambres simples (indiquer 1 pour choisir cette option)	975,00 € <sup>HT</sup> x __ =	

Montant total des droits d'engagement, hors taxe, à reporter en section MONTANT À PAYER

Droits d'engagement + personnalisation (le cas échéant)	
---	--

### Transport du véhicule

<input type="checkbox"/> Je souhaite recevoir une offre pour le transport du véhicule	Choix de votre numéro d'équipage <sup>2</sup>
	__ ou __ ou __ ou __ ou __ ou <input type="checkbox"/> indifférent

## MONTANT À PAYER

Pour tout engagement, à titre personnel, ou par le biais d'une société basée sur le sol français, il convient d'ajouter la TVA au montant total hors taxe, sur la base d'un taux légal à 20%.

<input type="text"/>	+	<input type="text"/>	=	<input type="text"/>
Report du montant total hors taxe de votre inscription		Veuillez indiquer le montant de la TVA (0,2 x le montant total hors taxe)		Montant total à payer

<sup>1</sup>Cocher la case correspondant à votre choix

<sup>2</sup>Nous ferons en sorte de satisfaire votre demande, sauf dans le cas où ces numéros auraient déjà fait l'objet d'un choix par un équipage nous ayant adressé sa demande d'engagement à une date antérieure à la vôtre : les premiers demandeurs sont les premiers servis, ne perdez pas de temps !



## RÈGLEMENT

Les 1000kmGT™ 2018 se dérouleront du 7 au 10 juin 2018, en Provence, dans le Luberon et les Alpilles. La course se disputera conformément à la législation quant aux manifestations de ce genre, et en respect du Code de la route. L'événement est organisé et commercialisé par HappyFewRacing™ dont le siège social est situé 102 avenue des Champs-Élysées 75008 Paris (France) - RCS Paris 537 651 663.

### Programme indicatif

Jeu 7 juin 2018 : accueil des équipages à partir de 15h, préparation des véhicules, premières rencontres, briefing, apéritif d'ouverture, dîner d'ouverture et hébergement au Château de Fonscolombe. Vendredi 8 juin : petit-déjeuner, départ de la première étape, déjeuner au Château de Berne. Samedi 9 juin : petit-déjeuner, nouvelle étape le matin, déjeuner au Couvent des Minimes puis étape de l'après-midi pour retourner au Château de Fonscolombe pour le dîner et l'hébergement. Dimanche 10 juin : petit-déjeuner, dernière étape, apéritif, cérémonie de remise des prix puis déjeuner au Mas des Herbes Blanches à quelques kilomètres de Gordes.

### Organisation

HappyFewRacing™ est l'organisateur de cet événement. Comité d'organisation : Laurent BLOMET (Président), Julie BILLOÉ et Stéphanie BLOMET (Membres), Julie BILLOÉ (Secrétariat du rallye), téléphone +33 6 48 41 89 93. Permanence du rallye du jeudi 7 juin 2018 à 11h au dimanche 10 juin au Château de Fonscolombe. L'organisateur technique (ci-après "Organisateur") : HappyFewRacing™, 102 avenue des Champs-Élysées 75008 Paris (France).

### Assurance

Conforme au règlement standard de la FFSA.

Sécurité et responsabilité : en prenant le départ des 1000kmGT™, chaque équipage s'engage à prendre ses propres responsabilités quant au respect du Code de la route, et de la sécurité d'autrui. L'Organisateur pourra exclure du rallye tout équipage dont le comportement serait contraire à l'esprit de l'événement ou dangereux. Dans cette hypothèse, aucun dédommagement ne pourra être prévu. En s'inscrivant au rallye, chaque participant reconnaît l'entière responsabilité en cas d'accident ou d'accident survenu dans le cadre de l'événement, l'Organisation ne pouvant en aucun cas être tenue responsable de faits ne dépendant pas des infrastructures ni du personnel sous sa gestion. En particulier, chaque participant déclare que le véhicule et ses utilisateurs sont couverts par une police d'assurance valide au moment de l'événement, et à jour du règlement de toute prime liée à cette assurance. L'Organisation ne peut également pas être tenue responsable de dégradations ou vols survenus sur les véhicules pendant le déroulement de l'événement, ou causés par la pose des adhésifs réglementaires. À noter que le rallye se déroulera officiellement du jeudi 7 juin 2018 à 15h au dimanche 10 juin 2018 à 15h. En dehors de ces horaires, la responsabilité de l'Organisateur ne pourrait être engagée d'une quelconque manière.

### Demande d'engagement et inscriptions

Modalités d'inscription : pour participer aux 1000kmGT™, il faut en formuler la demande auprès de l'Organisateur en utilisant le formulaire de demande d'engagement. Celui-ci peut être téléchargé sur le site Internet de l'Organisateur dans la section dédiée au rallye ([www.HappyFewRacing.com](http://www.HappyFewRacing.com)) ou obtenu sur simple demande auprès de l'Organisateur par courrier électronique (questions@HappyFewRacing.com) ou postal. Ce formulaire doit être rempli et transmis à l'Organisateur en tenant compte des demandes particulières pouvant figurer sur celui-ci. À noter que l'inscription à l'événement est envisageable dans le strict respect des contraintes indiquées au présent règlement, et dans la limite des places disponibles lors de la formulation de la demande d'engagement. Modalités de paiement : le paiement des droits d'engagement peut être effectué par chèque bancaire dès lors qu'il est émis en euros et tiré sur une banque française, ou par virement bancaire aux conditions indiquées sur le formulaire de demande d'engagement.

Modalités d'annulation : le montant versé dans le cadre de l'inscription reste acquis par l'Organisateur, sauf dans le cas où la demande d'engagement parviendrait à l'Organisateur après que la capacité maximale du rallye ait été atteinte. Veuillez trouver ci-après les conditions particulières. En cas de désistement de l'équipage : 1) jusqu'à 120 jours calendaires avant le premier jour de l'événement, le montant total des droits d'engagement reste conservé par l'Organisateur et la somme déjà versée est reportée sous forme d'avoir pour participer, dans un délai maximum de deux ans, à un autre rallye organisé par HappyFewRacing™ 2) entre 119 et 90 jours calendaires avant le premier jour de l'événement, le montant total des droits d'engagement reste conservé par l'Organisateur et la somme, déduite d'un montant de 1 000,00 €HT, est

reportée sous forme d'avoir pour participer, dans un délai maximum de deux ans, à un autre rallye organisé par HappyFewRacing™ 3) à partir de 89 jours calendaires avant le premier jour de l'événement, le montant total des droits d'engagement reste conservé par l'Organisateur et la somme, déduite de 50% de celui-ci, est reportée sous forme d'avoir pour participer, dans un délai maximum de deux ans, à un autre rallye organisé par HappyFewRacing™ 4) pour toute annulation dans les 30 jours ouvrés précédant le premier jour de l'événement, le montant total des droits d'engagement reste conservé par l'Organisateur et n'est pas reporté sur un autre rallye. En cas de non utilisation de l'avoir dans le délai des deux ans, la somme restera acquise à HappyFewRacing™. Droits d'engagement : les droits d'engagement sont fixés à 2 975,00 €HT par personne pour un équipage composé d'un véhicule et de deux personnes, soit un montant de 5 950,00 €HT pour l'ensemble de l'équipage, et comprennent l'ensemble des prestations listées ci-après.

Assistance technique légère pendant l'événement, service photo et vidéo pendant l'événement, participation à l'ensemble des étapes et épreuves de course, package équipage avec roadbook, pass d'accès, adhésifs pour la voiture et pack de bienvenue, plaques souvenir, un exemplaire de l'affiche officielle numérotée, souvenirs textiles et autres productions spéciales pour l'événement, petit-déjeuner et déjeuner des 8, 9 et 10 juin, dîner et hébergement du 7 au 10 juin 2018. Certaines options peuvent être ajoutées lors de l'inscription, telles que présentées dans la brochure ou sur le formulaire de demande d'engagement.

Date limite d'engagement et de paiement : la date limite d'engagement est fixée au 15 février 2018, dans la limite des places disponibles. Pour valider toute demande d'engagement, le paiement intégral des droits d'engagement est impératif à la même date. Au-delà de cette date, et même dans le cas où l'équipage aurait versé un acompte pour réserver sa participation, l'Organisateur pourra considérer la demande comme nulle et régie selon les modalités d'annulation et de remboursement détaillées dans la section correspondante. Le versement d'un acompte ou de l'intégralité des droits d'engagement est requis lors de la formulation de la demande d'engagement. Le paiement intégral des droits d'engagement lors de l'inscription permet à l'équipage de préciser sa demande en terme de numéro de course. Celle-ci sera traitée avec le plus grand soin, mais dépendant toutefois de l'attribution des numéros dans la chronologie des demandes formulées : «*first asking, first served*».

### Concurrents et pilotes

Équipage : tout équipage doit être composé de deux personnes, pilote et copilote, père et fils, sans importance quant aux rôles respectifs. Le pilote doit impérativement être titulaire d'un permis de conduire en cours de validité et non suspendu au moment du rallye. Ces deux personnes doivent être à bord du véhicule pendant toute la durée des sections sous peine de mise hors course. À noter que pilote et copilote peuvent alterner leur rôle dès lors que le copilote est également titulaire du permis de conduire, en cours de validité et non suspendu. Le rallye est ouvert aux licenciés FFSA et aux non-licenciés FFSA.

### Voitures et équipements

L'événement est exclusivement réservé aux véhicules de type GT, de toutes époques, tel que précisé à la rubrique Modèles éligibles de la brochure de présentation de l'événement. Ceux-ci doivent être conformes à la législation routière, c'est à dire disposer d'une carte grise, de plaques d'immatriculation, d'une police d'assurance en cours de validité, d'un contrôle technique en cours de validité le cas échéant, et être en parfait état de fonctionnement. Certaines demandes d'engagement peuvent être refusées par l'Organisateur dans le cas où un équipage ne présenterait pas les garanties nécessaires quant aux points listés ci-dessus. Tout véhicule non conforme se présentant au départ du rallye peut également faire l'objet d'un refus. Dans cette hypothèse, aucun remboursement des frais engagés par l'équipage, d'une quelconque manière, ne pourra être envisagé. Voici ci-après la liste des équipements obligatoires (O) et conseillés (C) pour prendre le départ : extincteur d'une capacité minimum de 1 kg en cours de validité (C), ceintures de sécurité si le véhicule est muni d'origine de points d'encrage correspondants (O), gilet fluorescent pour chaque membre de l'équipage (O), triangle de signalisation (O).

### Publicité

Sponsors et espaces réservés à l'Organisation sur chaque voiture : certains emplacements sur les véhicules doivent être réservés à l'Organisation, tels que sur le capot avant (logo de l'événement et bande de nation de l'équipage), le capot arrière ou pare-choc arrière (numéro de course), ainsi que les portières (numéro de course) et ailes avant (logo de l'événement). Les dimensions de ces emplacements peuvent être communiqués par l'Organisation sur simple demande.

Chaque voiture engagée ne peut être revêtue de publicité, logo(s) ou marque(s) autres que ceux fournis par l'Organisation, à l'exception des modèles classiques de compétition, dont la décoration relèverait du caractère historique. L'Organisateur se réserve le droit d'interdire tout véhicule dont la décoration, hors marque(s) et logo(s), lui paraîtrait également contraire à l'esprit du rallye, sans avoir à se justifier. L'élégance étant de mise, la décoration abusive d'un véhicule pourrait contraindre l'Organisation à demander à l'équipage de retirer les visuels peu gracieux. Toute voiture se présentant au départ sans validation préalable de l'Organisateur pourrait se voir refuser la participation sans qu'aucun dédommagement ne puisse être envisagé. Par ailleurs, l'Organisation ne peut être tenue responsable des conséquences liées à l'application des adhésifs réglementaires sur le véhicule.

À noter également qu'aucune publicité supplémentaire ne peut venir masquer la visibilité des marques sponsors ou partenaires de l'événement figurant sur le véhicule à la demande de l'Organisateur. Enfin, les 1000kmGT™ est un événement privé où tout démarchage est banni à l'égard des participants au sens large du terme, y compris par les participants (équipages) eux-mêmes : équipages, sponsors, partenaires, fournisseurs et membres de l'Organisation. Toute attitude jugée contraire pourrait entraîner l'exclusion de l'événement, sans qu'aucun dédommagement ne puisse être envisagé.

Exploitation : en prenant part aux 1000kmGT™, les participants, au sens large du terme, autorisent la société HappyFewRacing™ ou tout autre partenaire ou sponsor de l'événement à utiliser, reproduire et diffuser à titre gracieux le nom, la voix et/ou l'image du pilote ou du copilote, ainsi que ses performances, ses résultats et l'image de sa voiture, pour toute action de relations publiques, promotionnelle ou publicitaire. Cette disposition est valable pour le monde entier, sur tous supports, pendant une durée illimitée.

Données personnelles : conformément à la loi Informatique et libertés n°78-17 du 6 janvier 1978, chaque équipage peut exercer un droit d'accès ou de rectification en écrivant à la société HappyFewRacing™ - 102 avenue des Champs-Élysées 75008 Paris (France). À noter enfin que les coordonnées des participants peuvent faire l'objet d'une transmission aux partenaires officiels de l'événement.

### Sites et infrastructures

Description : les 1000kmGT™ représente un parcours de 1 000 km environ. La course est divisée en six étapes et comporte plusieurs zones de régularité dont l'itinéraire horaire est tenu secret.

Reconnaisances : les reconnaissances sont interdites.

### Déroulement du rallye

Dispositions générales relatives aux contrôles

Les signes distinctifs des Commissaires sont :

Test de régularité : les participants du rallye doivent suivre les routes sélectionnées par l'Organisateur et indiquées dans le roadbook remis à chaque équipage lors de l'accueil. Certaines portions seront sous contrôle horaire de façon à réaliser les épreuves de régularité. Le classement sera donc réalisé en fonction du respect du temps mais également des distances (tous les détails relatifs à la régularité seront présentés lors du briefing organisé avant le départ). L'Organisateur pourra prévoir des points de chronométrage intermédiaires, à sa seule discrétion, à n'importe quel endroit sur les secteurs de régularité.

### Réclamation et appel

Aucune réclamation ne sera admise.

### Classements

Conforme au règlement standard FFSA. Le classement sera réalisé en fonction du respect du temps et des distances indiquées dans le roadbook. Les vitesses moyennes réalisées par chaque équipage sur les deux portions chronométrées seront comparées en valeur absolue. Le vainqueur au classement général sera l'équipage totalisant le cumul d'écart de vitesse moyenne le plus faible. Tous les détails relatifs au mode de calcul seront communiqués lors du briefing organisé avant le départ.

### Prix

Aucun prix en espèce ne sera distribué. La remise des prix se déroulera le dimanche 10 juin 2018 à 13h00.



## INFORMATIONS DE FACTURATION

Qui facturer

Pilote<sup>3</sup>  Copilote<sup>3</sup>  Coordonnées ci-dessous

Société (le cas échéant)

Numéro de TVA (le cas échéant)

Titre

Prénom

Nom

M.  Mme  Mlle

Adresse postale

Code postal

Ville

Pays

## PAIEMENT

**Afin de valider votre demande d'engagement, celle-ci doit être accompagnée simultanément de votre paiement** en choisissant parmi les options suivantes.

Versement

Paiement intégral des droits d'engagement<sup>4</sup>

Paiement d'un acompte de 3 500,00 €TTC<sup>5</sup>

Mode de paiement

Par virement bancaire, en précisant "1000kmGT 2018" ainsi que les prénom et nom du pilote sur le compte IBAN FR76 1870 7002 2031 1213 5667 403 / BIC-SWIFT CCBPFRPPVER

Par chèque bancaire, exclusivement tiré sur une banque française et émis en euros libellé à l'ordre de HAPPYFEWRACING

## SIGNATURES

**Nous acceptons sans réserve les termes du règlement des 1000kmGT™.**

Conformément aux dispositions de la loi Informatique et libertés n°78-17 du 6 janvier 1978, toute personne remplissant et renvoyant le présent formulaire de demande d'engagement bénéficie d'un droit d'accès de rectification, de suppression ou d'opposition de ses données personnelles la concernant auprès de la société organisatrice. Ces droits pourront être exercés sur simple demande écrite envoyée à l'adresse suivante : HappyFewRacing - 102 avenue des Champs-Élysées 75008 Paris (France).

/  /

Date

PILOTE

COPILOTE

**À ENVOYER AVANT LE 15 FÉVRIER 2018 (DANS LA LIMITE DES PLACES DISPONIBLES)**  
par mail à [questions@HappyFewRacing.com](mailto:questions@HappyFewRacing.com) ou courrier à HappyFewRacing - 102 avenue des Champs-Élysées 75008 Paris (France)

<sup>3</sup>Ne pas saisir les informations de nouveau

<sup>4</sup>Votre engagement est prioritaire, et garanti dans la limite des places encore disponibles au moment de votre demande

<sup>5</sup>Votre engagement sera validé après paiement du solde restant dû, versé avant le 15 février 2018, dans la limite des places encore disponibles lors du paiement intégral